

*Cet article a été publié dans le bulletin 95 au troisième trimestre 1980 par Jean de Lassalle†. Il nous a semblé intéressant de le republier 42 ans plus tard avec son texte d'origine en substituant toutefois une nouvelle iconographie. De plus un nouveau chapitre permet de compléter cet article.*

## INVENTAIRE

---

### LES INSIGNES DE SPORT DE L'ARMEE DE L'ARMISTICE

#### I - GENERALITES

En janvier 1941, l'Armée de l'Armistice se dote d'une tenue de sport officiellement dénommée «Tenue légère d'éducation physique». Cette tenue se compose en tout et pour tout de quatre effets : une chemisette à manches courtes, une culotte courte, une ceinture élastique, une paire de sandalettes. A part sa couleur kaki, elle n'a rien de spécifiquement militaire, c'est pourquoi il est décidé de la compléter par un insigne de poitrine.

D'après le dessin en couleurs qui illustre la notice technique de janvier 1941, il semble que l'insigne doive être un écusson moderne dont le champ est aux couleurs nationales et dont le chef serait caractéristique de l'unité. Dans le dessin en question, le chef est rouge, orné en son milieu d'un chiffre 4 noir. On peut donc supposer qu'il s'agit de l'insigne du 4ème Régiment d'artillerie (ce régiment existait dans l'Armée de l'Armistice où il faisait partie de la 13ème Division Militaire avec pour garnison Clermont-Ferrand).

Cependant, la question reste réservée et c'est un système un peu différent qui est mis en vigueur, au mois d'août 1941, par le «1er additif à la notice technique relative à la tenue légère d'éducation physique».

#### II - DESCRIPTION DE L'INSIGNE

L'insigne a la forme d'un écu français moderne tiercé en pal d'azur, de neige et de gueules (c'est-à-dire aux couleurs nationales).

Ses dimensions (figure 17) sont : en hauteur (pointe comprise) 90 millimètres et en largeur 81. Les bandes bleue et rouge ont chacune 25 millimètres de large, la blanche 27. Cette différence est due au mince (2 millimètres) liseré d'or qui borde l'insigne sur tout son pourtour.

Au centre, figure un attribut distinctif de l'arme ou de la subdivision d'arme.

L'insigne est confectionné en coton ou en rayonne grand teint.

#### III - DIFFERENTS ATTRIBUTS

Infanterie (figure 1) : Grenade à cinq flammes de couleur rouge. On remarquera que la définition réglementaire de cet attribut ne compte pas au nombre des flammes les quatre petits «retours de flamme» (pour employer, à défaut d'une meilleure, l'expression en usage au 1er R.E.C. entre les deux guerres) situés à la base du foyer.

Chasseurs à pied (figure 2) : Cor de chasse rond avec pavillon à droite. Ce cor est vert pour les chasseurs à pied proprement dits et jonquille pour les chasseurs alpins (figure 2 bis). Cette différence de couleurs établit, entre deux spécialités d'une même subdivision d'arme, une distinction qui n'est pas traditionnelle.

Zouaves et tirailleurs tunisiens (figure 3) : Croissant montant (rappelons que le croissant est dit «montant» lorsqu'il a les deux pointes dirigées vers le haut). Cet attribut est de couleur garance pour les zouaves, jonquille pour les tirailleurs tunisiens (figure 3 bis).

Tirailleurs algériens (figure 4) : Main de fatma jonquille. Cet attribut nous inspire plusieurs remarques. Tout d'abord, il semble que l'expression «main de fatma» employée par le règlement soit erronée ; en réalité, ce serait la main de Fatima (fille du prophète Mahomet et femme du prophète Ali) ; c'est, en tous cas, un très vieux symbole de l'Islam. En second lieu, ici comme pour les chasseurs à pied, nous voyons apparaître une distinction non traditionnelle entre deux spécialités d'une même subdivision d'arme ; en effet, tirailleurs algériens et tunisiens ne forment qu'une et même série de régiments dans laquelle les seconds occupent le numéro 4 et ses multiples. Enfin, la couleur jonquille, propre à toute

l'infanterie légère, n'est pas plus spécifique des tirailleurs que des chasseurs. Il eût été plus logique de donner aux tirailleurs algériens le croissant bleu clair.

Tirailleurs marocains (figure 5) : Sceau de Salomon de couleur verte. Par une confusion, malheureusement fréquente à cette époque, le règlement attribue aux tirailleurs marocains le sceau de Salomon (étoile évidée à six branches) au lieu et place de l'étoile chérifienne (étoile évidée à cinq branches).

Légion Etrangère (figure 6) : Grenade à sept flammes de couleur verte. On peut faire la même remarque que ci-dessus pour la grenade de l'infanterie métropolitaine : les «retours de flamme» ne sont pas pris en compte. On observera, par ailleurs, que le modèle actuel de grenade de la Légion n'était pas encore en vigueur.

Cavalerie (figure 7) : Etoile pleine à cinq branches de couleur bleue. Si le bleu est bien la couleur de tradition de la cavalerie, par contre l'étoile n'est pas un attribut spécifique de cette arme. Certes, depuis le 8 juillet 1900, les éclaireurs de cavalerie portaient une étoile à cinq branches sur le bras droit, mais c'est en qualité d'éclaireurs, non de cavaliers. On notera surtout que l'attribut est le même pour toutes les subdivisions de l'arme. Cette simplification est assez étonnante dans un règlement qui s'est au contraire ingénié à multiplier les différences dans l'infanterie.

Artillerie (figure 8) : Grenade à huit flammes brochant sur deux canons croisés. Le tout de couleur jonquille. Logiquement, cet attribut devrait être écarlate, couleur de distinction réglementaire de l'artillerie. Mais, vu sa largeur, le sautoir de canons empiète sur les trois bandes verticales du fond ; c'est probablement pourquoi on a choisi une couleur qui tranche à la fois sur le bleu, le blanc et le rouge.

Génie (sapeurs-mineurs) (figure 9) : Massue enfilée dans un corselet et sommée du casque stylisé des sapeurs de la garde du 1er Empire. Le tout de couleur noire. Cet attribut et sa couleur sont bien conformes aux errements antérieurs encore que le pot-en-tête eût été plus dans la tradition que le casque du 1<sup>er</sup> Empire.

Génie (transmissions) (figure 10) : Etoile pleine à cinq branches radiant six éclairs. Le tout de couleur jonquille. C'est à dessein que nous ne reprenons pas la définition employée par le règlement (étoile à cinq branches de laquelle émergent six foudres), car elle est impropre. En fait, il s'agit de l'attribut traditionnel et réglementaire du Corps Spécial de la Télégraphie Militaire. La couleur de ce corps est le bleu qui n'a pas dû être employé ici pour des raisons analogues à celles développées ci-dessus à propos de l'artillerie. Ici encore, le règlement établit une différence non traditionnelle entre deux spécialités d'une même arme. Cela est justifié par l'importance que prenaient alors les transmissions et qui allait provoquer leur autonomie quelques mois plus tard (1er juin 1942).

Train (figure 11) : Tour placée au centre d'une couronne d'engrenage. Le tout de couleur verte. La présence d'une tour dans cette composition nous paraît assez curieuse. On pourrait, à la rigueur, l'expliquer aujourd'hui par l'implantation à Tours de l'Ecole d'Application du Train ; mais à l'époque, cette école n'existait pas. La roue dentée ou roue d'engrenage, est normalement réservée au Train-auto. C'est probablement à défaut d'un attribut spécifique du Train tout entier qu'elle est employée ici, alors que la pénurie des carburants imposait à l'Armée d'Armistice un regain des formations hippomobiles. La vieille roue ailée de la guerre 14-18 aurait, semble-t-il, mieux convenu.

Troupes coloniales (figure 12) : Ancre coloniale de couleur garance. Le règlement la définit très improprement «ancre marine entrelacée d'un câble». Ici encore, on peut s'étonner d'une simplification qui donne le même attribut aux marsouins et aux bigorres. En bonne règle, l'infanterie coloniale aurait dû avoir l'ancre jonquille, couleur traditionnelle de ses épaulettes.

Garde (figure 13) : Ecusson de sable chargé d'une aigle impériale de neige. Ex Garde Mobile et future Gendarmerie Mobile, la Garde de l'Armée d'Armistice se proclamait héritière de la garde impériale dont elle arborait officiellement l'aigle dans ses insignes. Mais, la couleur blanche donnée ici à cette aigle nous paraît assez bizarre. Par contre, la couleur noire de l'écusson s'explique facilement ; en effet, la Garde de l'Armée d'Armistice avait abandonné l'uniforme traditionnel de la Gendarmerie pour prendre une tenue entièrement noire.

Ecole Militaire de l'Infanterie (figure 14) : Grenade épanouie à dix flammes brochant sur une ancre et

chargée d'une trompe de chasse entourant un croissant. L'ancre (dont on n'aperçoit que la partie inférieure) et la grenade sont découpées dans du drap jonquille. La trompe de chasse et le croissant sont réalisés par ajourage de la bombe de la grenade, ils laissent apparaître la couleur du fond qui est constitué, à cet endroit, par la bande verticale blanche. Superposition des différents attributs d'infanterie, cette composition figurait déjà l'insigne traditionnel de l'Ecole de Saint-Maixent. Le heaume brochant sur les canons croisés était venu s'y ajouter lorsque cette école a été chargée de former aussi les officiers des chars de combat.



Figure 1



Figure 2



Figure 2 bis



Figure 3



Figure 3 bis



Figure 4



Figure 5



Figure 6



Figure 7



Figure 8



Figure 9



Figure 10



Figure 11



Figure 12



Figure 13



Figure 14



Figure 15

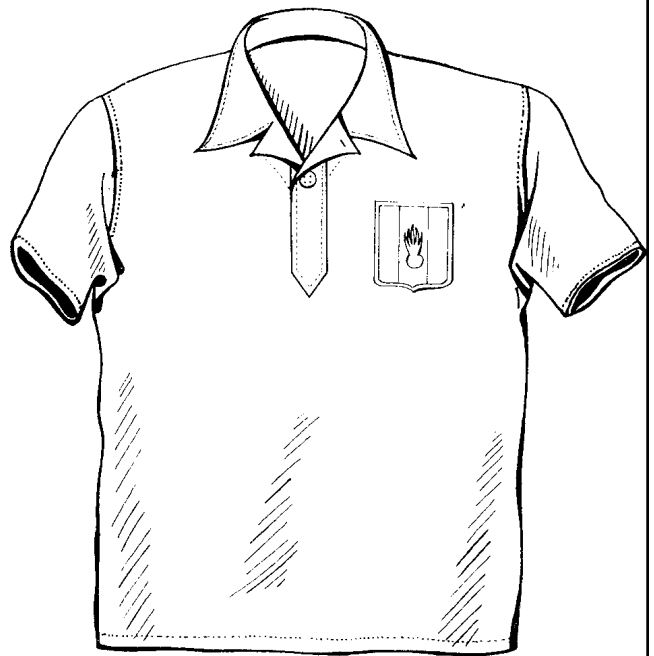


Figure 16

#### IV - CAS PARTICULIER

De même forme et de même dimensions que les autres, l'insigne de l'Ecole Spéciale Militaire (figure 15) déroge à la règle générale en ce que son fond est uniformément bleu et ne comporte pas de bordure dorée. Le motif central est constitué par un shako bleu empanaché du casoar rouge et blanc. La carcasse du shako est entourée d'un large trait noir évitant à la composition ton sur ton d'être trop choquante. Par contre, ce qui est profondément choquant, c'est que le shako est «contourné» (visière tournée vers le côté senestre de l'écu). Selon les règles héraldiques, une telle disposition est signe de bâtardise.

#### V - EMPLACEMENT DE L'INSIGNE

L'insigne est fixé à la chemisette sur le côté gauche de la poitrine comme le montre la figure 16. Le bord supérieur de l'écu est sur la perpendiculaire à l'empanchement de la fermeture du col, perpendiculaire élevée à partir du centre du bouton inférieur. L'intervalle entre le bord de l'empanchement et celui de l'insigne est de 60 millimètres. La figure 17 donne une idée exacte de ces dispositions.

Le règlement ne précise pas par quel moyen l'insigne doit être fixé sur la chemisette. Nous supposons qu'il devrait être cousu sur tout son pourtour. La tenue était trop stricte dans l'Armée d'Armistice pour qu'on s'y contentât de systèmes foireux comme des agrafes ou des boutons pressions aux quatre coins de l'insigne.

L'inconvénient de la couture, c'est qu'il faut la défaire et la refaire à l'occasion de chaque lavage. Mais, la discipline de l'Armée d'Armistice était suffisante pour imposer ce petit ennui à tous les personnels.

#### VI - CONCLUSION

Les insignes de tenue de sport de 1941 sont la première apparition d'insignes tissés dans l'uniforme militaire français. On peut le regretter car de tels accessoires s'apparentent plus à des badges de boy-scouts qu'à des insignes militaires. Toutefois, il faut bien reconnaître que les insignes métalliques sont difficilement compatibles avec la tenue de sport.

Nous nous bornerons donc à déplorer que l'usage d'insignes tissés ne soit plus limité aux seuls effets de sports. Nous rejoindrons ainsi la conception du grand soldat que fut le Maréchal LECLERC de HAUTECLOQUE. On se souvient en effet qu'il s'opposa toujours à la réalisation de l'insigne de la 2ème D.B. sous forme de placard de bras en tissu, disant que cela aurait ravalé ce symbole glorieux au rang d'un simple effet d'habillement.

J. de LASSALLE

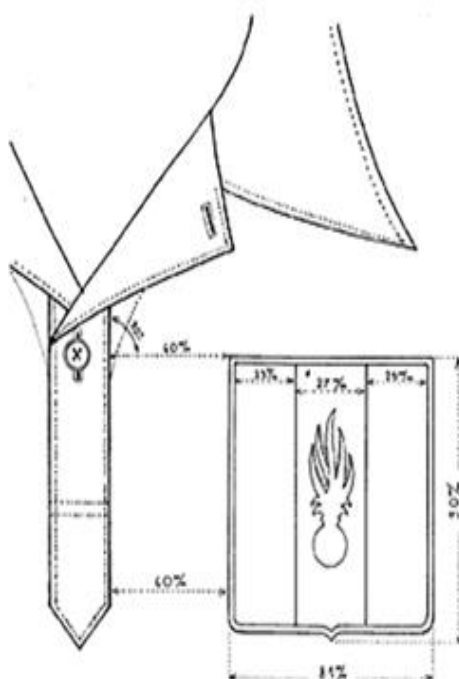


Figure 17



*Ici se termine l'article « original ».*

La période dite « Vichy » va être riche en insignes tissus, certainement pour pallier le manque de matières premières. Ceux-ci sont les seuls réglementaires dans les Chantiers de Jeunesse ou de montagne, des productions métalliques existent dans une grande variété de métaux et avec des finitions diverses mais ne sont pas reconnus dans les bulletins officiels. Des insignes tissus sont présents dans un très grand nombre d'organisations, Légion Française des Combattants, Compagnons de France par exemple.

Mais l'armée d'armistice va aussi décliner ses insignes en version tissu, 24 RAD (figure 18) , le 5 RI (figure 19 par exemple), toutes sont-elles destinées à une tenue de sport ? Ce qui est certain, et la conclusion de l'article de Jean de Lassalle en est un exemple assez criant, c'est que les insignes tissus n'ont pas rencontré l'approbation ni l'intérêt des collectionneurs pendant des décennies.



Figure 18



Figure 19

Pour revenir aux insignes de la tenue de sport 1941, cette description correspond en tout point au règlement il existe toutefois des différences de taille et des nuances couleur (jaune plus ou moins pale) alors fabriquant différents, ou commandes ultérieures ? Mais des « variantes artisanales » voient le jour, soit en cousant sur un insigne un attribut quelconque (pattes de col, etc.) ou par broderie.

La figure 20 présente une « modification » en artillerie coloniale, des caducées sont aussi cousu pour le personnel médical.

L'esprit Chasseur va se matérialiser par l'ajout d'un numéro de bataillon brodé (figure 21) ici le 16 BCP, mais d'autres numéros existent, je connais un 25 BCA.



Figure 20



Figure 21

Toutefois il est difficile de dater ces « ajouts », dans le cas de l'insigne du 16 BCP celui a été trouvé avec un insigne « Rhin et Danube » lui aussi brodé du numéro 16 (figure 22) repoussant probablement sa datation de quelques années.

Les Chantiers de Jeunesse en Afrique du Nord vont utiliser des insignes de Zouaves pour le CJF 107, CJF 108 (figure 23) et les « anciens » avec le numéro en surcharge.



Figure 22



Figure 23

Relais d'honneur du 151 RI Lons-Le-Saulnier - juin 1942

Remise des témoins aux capitaines des compagnies, l'insigne est bien visible (Photo DR)



Epreuve de brancardage (Photo DR)



Passage de témoins pour l'épreuve cycliste (Photo DR)

